Année académique 2021 - 2022 Domaine Sciences et technologies

Bachelier en automobile

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

3B LANGUES 3			
Code	TEAU3B02AUT	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Natacha WYNANT** (natacha.wynant@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage consiste à approfondir les 4 compétences langagières (compréhension à la lecture et à l'audition, expression orale et écrite), à développer la communication en anglais essentiellement sur le lieu de travail tout en usant de vocabulaire technique précis.

Les étudiants se verront proposer de passer le test du TOEIC (Test of English International Communication) listening and reading pendant le Q1.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- 1.6 Utiliser une langue étrangère

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable de s'exprimer oralement et par écrit sur les thèmes vus en classe. Il sera également capable de comprendre un texte et une conversation portant sur les thèmes développés dans le contenu du cours grâce à l'enrichissement de son vocabulaire, de sa maîtrise de la grammaire et des techniques langagières.

L'entrainement au TOEIC préparera les étudiants à passer un test à certification internationale.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : TEAU2B22AUT
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEAU3B02AUTA Langues 3 24 h / 2 C

Contenu

- Les 4 compétences langagières seront exercées au fil des thèmes suivants : le monde du travail / correspondance et téléphone / enrichissement du vocabulaire technique propre à la section / développement de la communication en langue étrangère / la grammaire et la compréhension à la lecture seront revus selon les besoins.

- L'entrainement au TEOIC préparera les étudiants à passer un test à certification internationale.

Démarches d'apprentissage

Cette activité d'apprentissage se base sur une méthode dynamique et interactive basée sur la participation active en classe et préparations à domicile. Une étude régulière permettra de progresser de manière efficace dans l'apprentissage de la langue.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Sites internet d'entrainement en ligne.

- Des activités seront prévues pour aider l'étudiant à organiser son travail et à progresser quel que soit le type

d'enseignement (Présentiel/ distanciel/hybride).

- Des auto-quizz de vocabulaire et de grammaire sont disponibles sur la plateforme numérique du cours (Connected)

- Feedback personnalisé de l'enseignante pour certaines activités.

Sources et références

Voir Syllabus.

Plateforme Wallangues.be
Dictionnaires en ligne
Livres du TOEIC:
Trew Grant, Tactics for TOEIC, speaking and writing tests, Oxford University Press, 2016
Rogers Bruce, Complete guide to the TOEIC test, Heinle Cengage learning, Boston 2006

Lecomte Stéphane et Scotto Sébastien, TOEIC word power, le vocabulaire au TEIC avec exercices et corrigés, éditions Ophrys, Paris, 2010.

Lecomte Stéphane et Scotto Sébastien, grammaire TOEIC et TOEFL avec exercices et corrigés, éditions Ophrys, Paris, 2018.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus
- Notes de cours
- Sites internet
- Matériel didactique
- Labo
- Plateforme UP (connected, etc) + Suite Microsoft office (Teams, Ms Forms), + Usage de Discord --> la matière enseignée à distance, sur Discord ou Teams, fait partie intégrante de l'évaluation et du contenu du cours.
- Extraits des livres de préparation au TOEIC

4. Modalités d'évaluation

Principe

En première session :

- 20 % : Evaluation continue pendant le Q1 (non récupérable au Q3)
- 40% *: Travail réalisé et présenté pendant le Q1
- 40% *: Examen oral en janvier

* Les étudiants qui présentent le TOEIC Listening & Reading au sein de notre établissement en cours de Q1 et obtiennent un minimum de 550/990 seront dispensés du travail. Ils seront également dispensés de l'examen oral de janvier s'ils obtiennent une note minimale de 800/990 au test TOEIC listening and reading. Une note sera attribuée en fonction d'une échelle de correspondance entre les résultats obtenus au TOEIC et une note /20.

Pour les étudiant qui n'ont pas présenté ou ont échoué au TOEIC: Toutes les parties de l'évaluation sont obligatoires.

L'évaluation continue comportera des tâches diverses et variées: post de petits écrits, participation au forum connected, participation en classe/en ligne etc.

En seconde session :

- L'évaluation continue est récupérée telle quelle. Réussite ou échec, ces points ne sont pas rejoués!
- Les parties de l'évaluation en échec devront être repassées au Q3, sans possibilité de présenter le TOEIC à nouveau.
- Un.e étudiant qui obtient plus de 10/20 11 ou plus) à son travail ou son examen oral ne représente que les parties en échec. Les autres cotes seront automatiquement reportées.
- En cas de réussite du cours par certains/tous les autres membres du groupe, l'étudiant.e rend et défend à nouveau son travail seul.e.
- La pondération est la même.

D'une année à l'autre

Aucun report de cotes partiel de cote ne sera autorisé sAUF si l'étudiant.e a établi un contract spécifique avec l'enseignante avant le 30 septembre

En cas de changement dans la situation sanitaire:

Le travail pourra être présenté en ligne/ sous format de video enregistrée en lieu et place d'être présenté en classe. L'examen oral pourra se dérouler soit à distance (sur RDV via Teams) soit en classe. La pondération restera la même.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Int + Rap + Trv	20/40			Evc + Trv	20/40
Période d'évaluation	Exo	40			Exo	40

Evc = Évaluation continue, Int = Interrogation(s), Rap = Rapport(s), Trv = Travaux, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

- Une échelle de correspondances entre les scores obtenus au TOEIC et des points sur 20 est postée sur la plateforme ConnectED.

- L'étudiant ayant échoué le cours de langue lors d'une année antérieure devra présenter TOUTES LES PARTIES DE L'EVALUATION quels que soient les résultats antérieurs. Il doit prendre contact avec l'enseignante au début
du Q1.
- Si la situation sanitaire impose le distanciel, les évaluations auront lieu sur Teams et/ou via ConnecED.
- Cette unité s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. La méthode pédagogique mettra néanmoins l'accent sur la langue cible qui sera employée dans le cadre du cours. La langue d'évaluation est la langue cible, à savoir l'anglais.
- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'activité d'apprentissage, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord. Il appartient à l'étudiant de contacter l'enseignante au début du mois de septembre s'il souhaite un contrat

spécifique. Passé ce délai (30 septembre), il devra se conformer aux mêmes obligations que ses camarades.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).